

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N° II-CF26

présenté par

M. Le Gac, Mme Borne, M. Berville, M. Falorni, M. Buchou, Mme Panonacle, M. Plassard,
Mme Rouaux, Mme Liliana Tanguy, Mme Le Feur, M. Jacques, M. Fait, M. Boucard et
M. Frébault

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.